



Cité éducative de Créteil - « Agir pour l'école » Premier recul imposé par la mobilisation

Suite à la formation organisée par l'Education nationale et menée par une représentante de l'association « Agir pour l'école », pour demander aux enseignants de mettre en œuvre le protocole de ladite association, les collègues de grande section des 5 écoles maternelles de la cité éducative du Mont-Mesly à Créteil se sont réunis jeudi 6 février avec le SNUDI-FO et le SNUipp-FSU. Une prise de position a été adoptée et reprise par l'ensemble des conseils des maîtres des 5 écoles dans laquelle est rappelé « **qu'aucun professeur des écoles concerné ne s'est porté volontaire pour mettre en place cette expérimentation** » ... A la suite de cette réunion, la DASEN a été interpellée en CAPD et une audience lui a été demandée. Ce mardi 24 février, une délégation constituée de collègues mandatés par chacune des écoles et de représentants du SNUipp-FSU, du Snudi-FO et de la CGT Educ'action, a été reçue par Mme la DASEN, Mme l'IEN-Adjointe auprès de la DASEN, M. le Secrétaire général et Mme l'IEN de la circonscription. Des collègues de toutes les écoles maternelles de la cité éducative étaient rassemblés dans le hall de la DSDEN pour exprimer leur soutien à la délégation.

Les enseignants ont tenu à rappeler à quel point la réunion de présentation avait été mal vécue. L'impression qui en ressortait était une obligation de mettre en place le protocole et la remise en cause de la liberté pédagogique. Les collègues ont également souligné que le protocole était extrêmement chronophage (2h heures par jour), et qu'il posait des problèmes éthiques (par exemple laisser de côté les élèves faibles pendant les premiers mois de la mise en place). Le cadrage très fort ne laisse pas de marge de manœuvre quant à l'appropriation de la méthode par les enseignants.

Les organisations syndicales sont intervenues pour rappeler que la liberté pédagogique est inscrite dans le statut des PE. A ce titre, la participation à l'expérimentation d'« Agir pour l'école » ne peut se faire que sur la base du volontariat et ne peut, en aucun cas, relever d'une quelconque obligation. En outre, elles ont souligné que les impressions des collègues rejoignent les retours qui avaient pu être faits dans d'autres départements où ce protocole avait été mis en place. Elles ont réaffirmé que les enseignants ne pouvaient être placés sous la « tutelle pédagogique » d'une association (dont, de surcroît, les « parrains » - laboratoires Servier, Siemens, Dassault, banques HSBC et Société Générale, ne sont ni des modèles d'humanisme, ni des spécialistes de l'enfance et de la pédagogie !)

La DASEN a défendu le protocole qui selon elle donne « de très bons résultats dans l'amélioration des compétences en fluence » et a engagé les collègues à participer « pour se faire une idée par eux-mêmes » car il est difficile « d'évaluer une méthode sans l'avoir essayée ».

Mais elle a dû reconnaître que personne ne serait contraint de le mettre en œuvre. Elle a aussi indiqué que ceux qui souhaitent s'y engager pourraient en sortir le cas échéant sans qu'aucune pression ne soit exercée ni par les services départementaux, ni par l'IEN. Elle a indiqué que l'équipe de circonscription retournerait vers les écoles pour expliquer la démarche.

Les organisations SNUDI-FO, SNUipp-FSU et CGT Educ'action se félicitent de ce premier recul obtenu grâce à la mobilisation collective des collègues et l'unité syndicale et réaffirment leur attachement à la liberté pédagogique inscrite dans notre statut de PE. Elles rappellent qu'aucun collègue ne s'est porté volontaire pour mettre en place ce protocole.

Elles seront extrêmement vigilantes à ce que les engagements de la DASEN soient respectés, et invitent les collègues (en particulier ceux travaillant dans les écoles situées dans les cités éducatives du département Créteil, Orly, Champigny, Villeneuve-St-Georges) à participer à la réunion d'information syndicale organisée en commun le jeudi 27 février à 17h à la maison des syndicats de Créteil.